

Les artisans au Moyen Age

Reliquaire de sainte Gertrude,
conservé à l'église Sainte-Gertrude à Louvain.
Argent doré. Style gothique. Haut.: 43,5 cm.
Environ 1485.

© Bruxelles, Bibliothèque Royale.

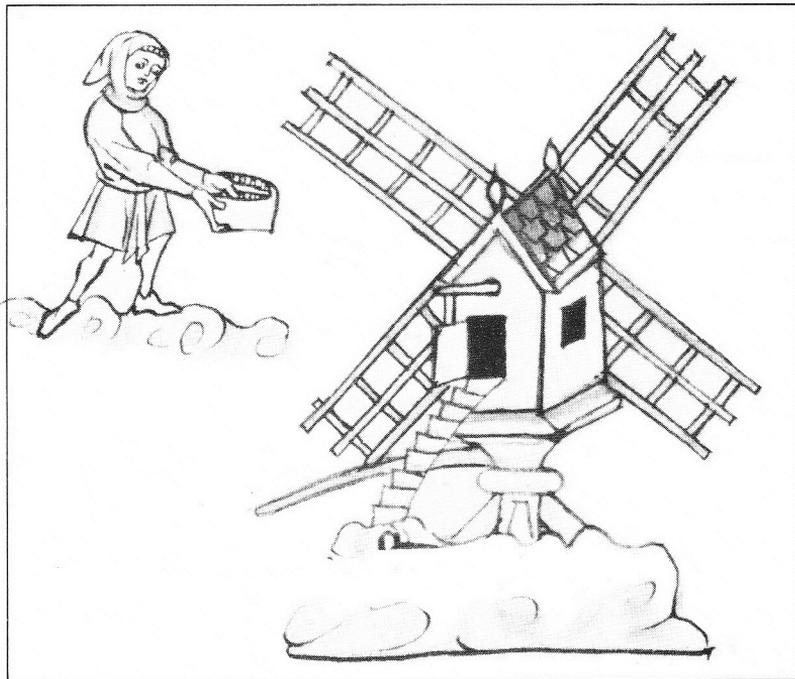
Moulin à vent, d'après le « Viel Rentier d'Audenarde ».
(Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms 1175, fol. 152 recto).

Windmolen, naar de « Viel Rentier d'Audenarde ».
(Brussel, Koninklijke Bibliotheek, hs. 1175, fol. 152 recto).

Middeleeuwse ambachtslieden 136

Reliekhouder van de H. Gertrudis,
bewaard in de Sinte-Gertrudiskerk te Leuven.
Verguld zilver, gotische stijl. Hoogte:43,5 cm.
Uit ca. 1485.

© Brussel, Koninklijke Bibliotheek.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het

Artis-Historia zegel

dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

Les artisans au Moyen Age

136



Ce reliquaire de sainte Gertrude, conservé à l'église Ste-Gertrude de Louvain, repose sur un pied hexagonal dont les deux côtés les plus longs sont rectilignes et les quatre autres concaves. La tige, également hexagonale, sort d'un élément architectural de fenestrages ajourés. Le nœud légèrement aplati est à six boutons ornés de rosaces.

Le cylindre-reliquaire est posé horizontalement. Il est flanqué de deux pignons à la riche décoration architecturale abritant les statuettes de la Vierge à l'Enfant et de sainte Catherine. La boîte-reliquaire ovale est plus récente et frappée aux armes du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles. Une effigie de sainte Gertrude, crosse et livre en main, est placée sur le cylindre. Le tout est surmonté d'une tourelle reliée aux pignons par des arcs-boutants.

Cet ostensor-reliquaire fut probablement réalisé en 1485, lors de la fondation d'une confrérie en l'honneur de sainte Gertrude, dans l'église qui porte son nom à Louvain.

Les corporations et la formation de l'artisan

Au Moyen Age, les artisans d'une même profession formaient des corporations ou métiers et s'installaient dans la même rue. L'accès à la profession était sévèrement réglementé. L'artisan était d'abord apprenti puis compagnon. Pour accéder à la maîtrise, il fallait qu'il réalise un « chef-d'œuvre ». Seuls les maîtres pouvaient travailler à leur compte. Au cours du temps ils se recrutèrent de plus en plus parmi les riches et les fils de maître.

Dans la ville médiévale, les habitants formaient deux groupes distincts: les riches marchands (surtout drapiers), constitués en associations appelées *gildes*; les artisans, groupés au sein des *métiers* ou *corporations*.

A cette époque, exception faite de la draperie qui avait recours à un grand nombre d'intermédiaires accomplissant chacun une opération donnée tels que les cardeurs, les tisserands, les foulons, les tondeurs, les teinturiers, le petit producteur était souvent vendeur. L'artisan avait son atelier et sa boutique: le cordonnier, par exemple, vendait les chaussures qu'il fabriquait.

Les gens exerçant un même métier ne formèrent pas, dès l'origine des villes, des institutions corporatives bien organisées. Celles-ci se constituèrent principalement au 14^e siècle, stimulées par les luttes contre le patriciat urbain au cours du siècle précédent. Les corporations ne protégeaient pas seulement l'artisan; elles réglementaient aussi minutieusement son travail. Les personnes ayant la même profession se regroupaient dans la même rue ou le même quartier: les noms de rue dans le centre de nos vieilles villes en portent encore le témoignage.

La formation et l'accès à la profession étaient l'objet de règles très

strictes. Le futur artisan devait d'abord travailler comme *apprenti* auprès d'un maître chez lequel il habitait. Après cet apprentissage de durée variable selon les métiers, il devenait *compagnon*, ce qui lui permettait de s'engager au service d'un patron. Pour éviter la concentration de la production entre les mains de quelques maîtres, ceux-ci ne pouvaient engager des compagnons et des apprentis, main-d'œuvre à bon marché, qu'en nombre limité. Le degré le plus élevé que pouvait atteindre un artisan était la maîtrise. Pour y accéder, il fallait faire la preuve de son talent en réalisant un *chef-d'œuvre*. Seul, le maître pouvait devenir patron, embaucher des compagnons, ouvrir un atelier ou une boutique.

Même si à l'époque des luttes communales, tous, maîtres, compagnons et apprentis, furent solidaires, une caste de privilégiés se créa au cours du temps, au sein même des corporations. En principe, tout bon compagnon pouvait devenir maître. En fait, les frais d'utilisation d'un atelier, joints aux droits élevés d'admission et d'épreuve, rendirent la maîtrise inaccessible à la plupart et la réservèrent aux riches et aux fils de maître.

V. Moumm

Les artisans au Moyen Age

136

La réglementation du travail au Moyen Age

Les règlements des corporations fixaient minutieusement les procédés de fabrication, les salaires, les prix, les heures de travail et punissaient les fraudes et les malfaçons. Trop pesants, ils finirent par empêcher toute innovation et tout progrès technique. Les corporations participaient aussi à la défense de la cité et au maintien de l'ordre grâce aux milices communales. Les métiers étaient également des confréries religieuses ayant un saint patron et un autel particulier dans l'église.

A la tête des métiers se trouvaient les jurés qui se recrutaient nécessairement parmi les maîtres.

Ils étaient chargés de faire observer les règlements de la corporation qui décidait, dans les plus petits détails, des procédés de fabrication, des salaires, des prix de vente, des heures de travail. (La journée de travail, variable selon les saisons, était de douze heures en été à huit heures en hiver).

Les objets fabriqués, par exemple les pièces d'orfèvrerie, les tapisseries, portaient une ou plusieurs marques révélant la ville d'origine, le nom du fabricant. Les fraudes et les malfaçons étaient sévèrement punies. Les sanctions consistaient en la destruction de l'objet réprouvé, l'interdiction temporaire ou non d'exercer le métier, une amende pécuniaire ou un pèlerinage. Cette réglementation sévère finit cependant par devenir trop pesante, empêchant toute innovation et tout progrès technique.

La défense du territoire urbain et la garde des remparts étaient un devoir civique auquel l'artisan ne pouvait pas se soustraire. Les corporations étaient donc aussi organisées militairement. Elles formaient les milices communales composées surtout de fantassins et chargées non seulement de veiller à la sécurité exté-

rieure de la cité mais aussi d'assurer la police intérieure. Les corporations se doublaient également de confréries religieuses placées sous la protection de saints patrons tels que saint Aubert pour les boulangers, saint Eloi pour les orfèvres et les forgerons. Un autel était dédié au saint dans une des multiples chapelles latérales des églises. Comme on y célébrait des messes, un chapelain en titre y était attaché, subsidié par les artisans. Cette chapelle était enrichie par des donations diverses: vitraux, retables, statues, pièces d'orfèvrerie. Enfin, les gens de métier participaient, avec leur emblème, à des processions et à d'autres manifestations religieuses telles que les funérailles d'un confrère.

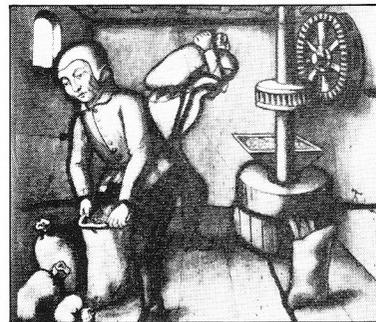
V. Moumm

A lire:

G. Des Marez,
L'organisation du travail à Bruxelles au 15^e siècle,
Bruxelles, 1904.

F. Favresse,
Etude sur les métiers bruxellois au Moyen Age,
Bruxelles, 1961.

Ars sacra antiqua. Tentoonstelling Stedelijk Museum Leuven, 1962.



Deux détails du vitrail des boulangers de l'église Saint-Sulpice à Diest.

Le vitrail date de 1503. Il se trouvait à l'origine dans la nef centrale puis fut déplacé dans la nef latérale droite. Aujourd'hui il est démonté pour cause de restauration.

Les détails de la partie inférieure représentent un meunier et un boulangier au travail. Le premier s'affaire à l'intérieur d'un moulin à vent dont on distingue les rouages compliqués; le second est en train d'enfourner le pain.